

**COMMUNE DE  
SAINT-GENEST-MALIFAUX**

Code Postal : 42660  
Téléphone : 04 77 51 20 01  
Fax : 04 77 51 26 71

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2023**

Délibération n° 2023-06-62

Date de la convocation : 26 août 2023

Nombre de conseillers en exercice : 23  
Nombre de conseillers présents : 17  
Nombre de procurations : 5  
Votes :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le premier septembre deux-mil-vingt-trois à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENEST-MALIFAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Vincent DUCREUX, Maire de la commune.

**Membres présents :**

DUCREUX Vincent, SEUX Christian, MANDON Geneviève, ROCHETTE Yvette, THOUMY Denis, DUCHAMP Françoise, SANTIAGO François, MERLE Evelyne, BASTY Jean Pierre, FAURE Pascal, LAROIX Laurence, BESSON Hélène, BASTY Cécile, CROZET Hélène, EBOLI Laure, LESCANNE Etienne, RAYMOND Jonathan.

**Procurations :** ROCHETIN Pascale procuration à MANDON Geneviève  
TEYSSIER Michel procuration à THOUMY Denis  
CHAVANA Jean-Luc procuration à BASTY Jean-Pierre  
ORIOU Jessica procuration à CROZET Hélène  
LARGERON Olivier procuration à SEUX Christian

**Absents excusés :** MASSARDIER Alexandre

**Secrétaire :** FAURE Pascal

---

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS  
POUR UN DEPART EN RETRAITE**

Monsieur le Maire rappelle que lors du départ en retraite d'un Sapeur-Pompier rentré au Centre de Secours avant la départementalisation en 2000, il est de coutume que la commune attribue une allocation versée par l'intermédiaire de l'amicale des Sapeurs-Pompiers.

Cette allocation est calculée en fonction du nombre d'années de volontariat à raison de 2 vacations par année soit 686 € pour le prochain départ d'un Sapeur-Pompier volontaire, ce qui correspond à 41 ans de service x 2 vacations à 8,36 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le versement de cette subvention de 686 € auprès de l'amicale des Sapeurs-Pompiers.

ONT SIGNE AU REGISTRE LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE.  
COPIE CERTIFIEE CONFORME.  
A SAINT GENEST MALIFAUX, le 2 septembre 2023.

Le Maire  
Vincent DUCREUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202244-20230901-2023-06-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2023